

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 24 mai 2024****CONVOCATION**Date : 17 mai 2024
Affichée le : 17 mai 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33
Pouvoirs : 5
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
31 mai 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-quatre mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – Mme Sophie GUILHAUME – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.**Absents représentés**M. Thierry MALHERBE.....Pouvoir à M. Rodolphe MIET
M. François RAMPON.....Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
M. Loïc LEBALLEURPouvoir à M. Bruno DION
M. Michel GINOUXPouvoir à Mme Agnès TELLIER
Mme Claudine MULLERPouvoir à M. Edwin LEGRIS**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-05-03

**OBJET : RÉGIME DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS - NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE M57
– MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2023-10-04 DU 20 OCTOBRE 2023.**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5217-10-6 et R.2321-1.

Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-10-04 du 20 octobre 2023, fixant la durée des amortissements des biens pour les budgets de la Ville, de la Plage et de la Scène Adamoise.

Considérant que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 a impliqué de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Considérant qu'en application de l'article R2321-1 du CGCT, l'amortissement des réseaux et installations de voirie reste facultatif.

Considérant que dans ce cadre et dans l'intérêt d'une gestion efficiente des amortissements des biens communaux, il convient d'apporter des modifications à l'annexe « nomenclature des biens amortissables et durées d'amortissement » de la délibération du 20 octobre 2023.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mai 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **applique** la faculté de ne pas amortir les réseaux divers et les supprimer de la liste de la délibération n°2023-10-04 du 20 octobre 2023 ainsi qu'il suit :

comptes M57	Catégorie de biens	Durée Délibération n 2023-10-04	A compter de 2024
	Comptes relatifs aux réseaux divers : comptes 21531 et suivants		pas amortissement
21531	<i>Réseaux de transmission/ d'adduction d'eau</i>	30 ans	pas amortissement
21532	<i>Réseaux d'alerte /d'assainissement</i>	30 ans	pas amortissement
21533	Réseaux câblés	30 ans	pas amortissement
21534	Réseaux d'électrification	30 ans	pas amortissement
21538	Réseaux divers	30 ans	pas amortissement

- **dit** que cette faculté est applicable pour les biens acquis à compter de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme,


 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT